




VOS FACTURES



Finances

En cliquant sur l'onglet  , vous avez la possibilité de consulter vos factures, vos attestations fiscales et vos règlements, ainsi que de payer vos factures.



Permet de payer vos factures



Permet de visualiser toutes vos factures



Permet de visualiser tous vos règlements de factures

Permet de récupérer vos attestations fiscales

Comment payer votre facture ?

Votre facture est éditée en début de mois et vous recevez un avis des sommes à payer dans votre boîte aux lettres sous forme papier aux alentours du 20 de chaque mois.


Emetteur de la créance
COMMUNE DE SAINT THURIAU
PLACE DE L EGLISE
56300 SAINT THURIAU
Téléphone : 02 97 39 83 13

AVIS DES SOMMES A PAYER

Centre des Finances Publiques
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE PONTI
VY

BP 60031
36 RUE ALBERT DE MUN
56306 PONTIVY CEDEX

Destinataire de votre paiement
Centre des Finances Publiques
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE PONTI
VY
BP 60031
36 RUE ALBERT DE MUN
56306 PONTIVY CEDEX


56300 SAINT THURIAU

Madame, Monsieur,
En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour re caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler





Budget	Exercice	N°bordereau	N°titre	N°Facture
22300	2020	6	21	2020-0000021

Adresse de paiement par Internet : www.tipi.budget.gouv.fr

Identifiant collectivité : 035636

Référence : 2020 - 21 -1

Date d'émission du titre de recette : 2020-02-05

Objet	Prix unitaire	Qté. 1	Qté. 2	Montant total
MERCREDI JOURNEE + REPAS 3/6 ANS () - 2020-01-22 - 2020-01-22	6,00	1Prés.		
MERCREDI JOURNEE + REPAS 7/12 ANS () - 2020-01-22 - 2020-01-22	6,00	1Prés.		
MERCREDI JOURNEE + REPAS 7/12 ANS () REPAS - 2020-01-22 - 2020-01-22	2,65	1Unité		
MERCREDI JOURNEE + REPAS 3/6 ANS () REPAS - 2020-01-22 -	2,65	1Unité		

Vous avez 30 jours pour la régler. Pour ce faire, vous avez 7 possibilités :

- Par virement ;
- Par prélèvement unique ;
- Par carte bancaire ;
- En vous rendant chez un buraliste par carte bancaire ou espèces ;
- Par chèque bancaire ;
- En espèces ;
- En chèques vacances, complétés en chèque ou espèces.

Les agents communaux (secrétariat de mairie ou directeurs de l'Alsh) ne sont plus habilités à recevoir vos paiements.

1/ Par virement :

Vous devez au préalable enregistrer les coordonnées bancaires du comptable public (BIC/IBAN : BDFEFRPPCCT FR563000100648E565000000047) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées au recto de votre avis de sommes à payer.

Il vous restera à faire un virement vers ce compte bancaire à chaque réception d'avis des sommes à payer.

2/ Par prélèvement unique :

Vous devez vous rendre sur le site : www.payfip.gouv.fr/tpa/accueilportail.web.



PayFiP.gouv.fr

La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques.



PayFiP vous permet de payer vos factures publiques (hors impôts) 24h/24, 7j/7 , en toute sécurité
[Des réponses à vos questions](#)

Il vous faudra cliquer sur l'onglet

PAYER VOS FACTURES PUBLIQUES

Vous serez alors dirigé vers la page suivante :

SAISIR L'IDENTIFIANT STRUCTURE PUBLIQUE

Veuillez renseigner l'identifiant structure publique

Identifiant structure publique : * ?

Vous devrez rentrer l'identifiant collectivité qui est indiqué sur votre avis des sommes à payer : 035636 et cliquer sur **Valider**.

Vous arriverez sur la page suivante :



PayFiP.gouv.fr

La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques.

SAISIR REFERENCE DETTE

Veuillez renseigner la référence de la dette :

Identifiant structure publique : 035636

Référence : * - - ?

Le site vous demandera votre numéro de référence qui est également indiqué sur votre avis des sommes à payer et cliquer sur **Valider**.

Vous arriverez sur la page où il vous faudra entrer le montant et votre adresse mail :



PayFiP.gouv.fr

La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques.

REFERENCES

Pour effectuer votre règlement au profit de la collectivité : SAINT THURIAU, merci de préciser les informations suivantes :

Référence de la dette : 2021-00000908-000001

Montant : * , € ?

Adresse électronique : *

Confirmez l'adresse saisie : *

Enfin, il vous restera à faire le choix du paiement par prélèvement, à vous identifier, à rentrer vos coordonnées bancaires en cochant la case de sauvegarde de ces coordonnées et à valider.

Avantage de ce type de paiement : vous pouvez choisir votre date de prélèvement (quelques jours).

Ce prélèvement est unique, c'est-à-dire que tous les mois, il vous faudra refaire la même manipulation et votre compte bancaire ne sera pas prélevé sans votre accord.

3/ Par carte bancaire :

C'est la même manipulation que pour le paiement par prélèvement unique mais, lorsque vous arrivez sur la page de choix du mode de paiement, il vous suffit de choisir le paiement par carte bancaire et de rentrer votre numéro de carte bancaire.

4/ En vous rendant chez un buraliste par carte bancaire ou espèces :

En vous rendant sur le site : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite, vous pourrez trouver un buraliste partenaire des finances publiques (à Saint-Thuriau, le bar Le Léopard propose ce service).

Vous devez vous rendre chez ce buraliste partenaire avec le QR code que vous trouvez sur le talon de paiement de votre avis des sommes à payer.

Les buralistes n'acceptent que 2 moyens de paiement : la carte bancaire et les espèces.

5/ Par chèque bancaire :

Vous devez envoyer votre chèque accompagné du talon de l'avis des sommes à payer reçu par courrier au centre d'encaissement de Rennes, dont l'adresse figure également sur votre avis des sommes à payer.

6/ En espèces :

Vous devez vous déplacer au centre des finances publiques de Pontivy (36, rue Albert de Mun) et régler votre facture accompagnée du talon de l'avis des sommes à payer reçu par courrier.

7/ En chèques vacances, complétés en chèque ou espèces :

Vous devez vous déplacer au centre des finances publiques de Pontivy (36, rue Albert de Mun) et régler votre facture accompagnée du talon de l'avis des sommes à payer reçu par courrier.